

**Session ordinaire du
9 novembre 2009**

Session ordinaire du Conseil municipal tenue au lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, mesdames les conseillères Claire Lepage et Carole N. Côté, messieurs les conseillers Éric Poirier, Roland Pelletier, André Lévesque et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la session ouverte

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2009-11-148 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8, 21 ET 28 SEPTEMBRE 2009

Attendu que les photocopies des procès-verbaux des 8, 21 et 28 septembre 2009 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, que le secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner lecture et que les procès-verbaux soient adoptés dans leur forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2009-11-149 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2009

Il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de monsieur Éric Poirier, que les comptes à payer du mois d'octobre 2009, au montant de 61 987,21 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2009 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2009-11-150 ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'OCTOBRE 2009

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de madame Claire Lepage, que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois d'octobre 2009, au montant de 195 432,19 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2009 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS 2009

Attendu qu'il y avait des élections en 2009 pour le siège du maire et des six sièges de conseiller (ère);

Attendu que le siège à la mairie et ceux de cinq conseillers ont été élus par acclamation;

À la mairie : Monsieur Francis St-Pierre
Au siège numéro 1 : Madame Claire Lepage
Au siège numéro 2 : Monsieur Éric Poirier
Au siège numéro 3 : Monsieur Roland Pelletier
Au siège numéro 5 : Madame Carole N. Côté
Au siège numéro 6 : Monsieur Francis Rodrigue

Attendu que deux candidats ont déposé leur candidature au siège numéro 4 :

Monsieur André Lévesque	276 votes (62,44 %)
Monsieur Hector St-Laurent	166 votes (37,56 %)

Les postes sont d'une durée de 4 ans

Le taux de participation a été de 19,88 %.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2009

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 31 octobre 2009.

DÉPÔT DES DIVULGATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le secrétaire-trésorier dépose les divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal aux archives sous la cote « intérêts pécuniaires ».

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

La liste est classée aux archives sous la cote « contrats de plus de 25 000 \$ ».

RÉS. 2009-11-151 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de madame Claire Lepage, de renouveler le contrat avec monsieur Harold Proulx pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2009-2010. Le contrat est d'une durée maximale de 14 semaines pour un montant hebdomadaire de 800 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2009-11-152 RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LE SERVICE AUX PETITS ANIMAUX

Il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de monsieur Roland Pelletier, de renouveler le contrat avec le Service aux Petits Animaux de Rimouski pour l'année financière 2010 au montant de 3 916,56 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2009-11-153 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2010

Attendu que l'article 148 du Code municipal prévoit que le Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en

fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Lévesque, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010 qui se tiendront à 20 h au 318, rue Principale Ouest.

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| - 11 janvier | - 1 ^{er} février |
| - 1 ^{er} mars | - 5 avril |
| - 3 mai | - 7 juin |
| - 5 juillet | - 2 août |
| - 7 septembre | - 4 octobre |
| - 1 ^{er} novembre | - 6 décembre |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2009-11-154 ENTENTE AVEC TAXI 800—TRANSPORT ADAPTÉ

Attendu que nous devons offrir le transport adapté pour tous les usagers admissibles qui en font la demande;

Attendu que le gouvernement du Québec a accepté le projet que nous avons soumis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage, d'autoriser le maire et le directeur à signer l'entente avec Taxi 800. L'entente est d'une durée d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2009-11-155 OFFICIER DÉLÉGUÉ—COMITÉ D'ADMISSION AU TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Claire Lepage, de nommer monsieur André Arseneault à titre d'officier délégué de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard au sein du comité d'admission au transport adapté et monsieur Francis St-Pierre, maire, pour agir à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2009-11-156 SOUMISSION POUR LES TRAVAUX AUX ÉTANGS AÉRÉS

Attendu que des travaux doivent être faits aux étangs aérés dans le cadre de la taxe d'accise sur l'essence;

Attendu que des soumissions ont été demandées;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres soit La Cie Wilfrid Allen Ltée au montant de 199 563 \$ taxes incluses;

Attendu que la soumission est conforme;

En conséquence, il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de monsieur Roland Pelletier, d'accepter la soumission de La Cie Wilfrid Allen Ltée au montant de 199 563 \$ taxes incluses, pour les travaux aux étangs aérés de la municipalité. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2009-11-157 SOUMISSION POUR LA CONDUITE D'ÉGOUT—BÉRUBÉ/JULIEN

Attendu que nous prévoyons réhabiliter une partie du réseau d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la taxe d'accise sur l'essence;

Attendu que la conduite d'égout entre les rues Julien et Chassé doit être refaite;

Attendu que des soumissions ont été demandées et que nous avons reçu 3 soumissions dont :

- Entreprises Claveau Itée 239 868,30 \$
- La Cie Wilfrid Allen Itée 284 445,00 \$
- Aurel Harvey et Fils inc. 361 200,00 \$

Attendu que la soumission la plus basse est conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Carole N. Côté, d'accepter la soumission la plus basse de Entreprises Claveau Itée au montant de 239 868,30 \$ toutes taxes incluses. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2009-11-158 AUTORISATION À VERSER 5 000 \$ AU CPE LES PETITS SOLEILS MAGIQUES

Attendu qu'en 2007, le Conseil municipal avait réservé un montant de 5 000 \$ afin de permettre au CPE Les Petits Soleils Magiques de pouvoir procéder à un agrandissement;

Attendu que le projet d'agrandissement a été réalisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé de madame Claire Lepage, de verser le montant de 5 000 \$ au CPE Les Petits Soleils Magiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FERMETURE DE CHEMIN

Ce point est reporté à une session ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2009-11-159 PANDÉMIE—GRIPPE A(H1N1)

Attendu que la Municipalité est une organisation de services dont certains sont jugés essentiels – eau potable, service incendie, ouverture des routes, etc;

Attendu que la grippe A (H1N1) risque d'affecter les travailleurs qui dispensent les services de la municipalité;

Attendu que nous devons maintenir les services essentiels en tout temps;

En conséquence, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Éric Poirier, d'appliquer dès maintenant les mesures prévues au plan de pandémie en fonction des recommandations mises à jour régulièrement par la Santé publique et d'assurer la protection des employés en appliquant les mesures suivantes :

- recommander la vaccination de tout le personnel, en particulier dans les secteurs jugés essentiels et fournir l'information nécessaire au besoin ;
- dans le but d'éviter la propagation de l'infection à d'autres employés ou à la clientèle, les employés qui ressentent les symptômes de la grippe doivent rester à la maison;
- le Conseil consent à défrayer 50 % du salaire de l'employé durant une absence maladie

de 6 jours et moins, l'autre 50 % sera défrayé à même les banques de temps de l'année en cours ou de l'année suivante, sous présentation d'un billet du médecin. Les congés de plus de 6 jours seront traités conformément au plan de protection en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSULTATION PUBLIQUE—RÈGLEMENT 384-2009—MODIFIANT LE RÈGLEMENT 114-89 RELATIF AU PLAN D'URBANISME—MISES AUX NORMES DES OUVRAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE—LIMITES DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Aucune intervention n'est déposée.

CONSULTATION PUBLIQUE—RÈGLEMENT 385-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 118-89—ZONE 73 ET PROTECTION DES RIVES

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Aucune intervention n'est déposée.

DISCOURS DU MAIRE—ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le maire présente son rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'année terminée le 31 décembre 2008.

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 372-2008

Ce point est reporté à une session ultérieure.

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 372-2008

Ce point est reporté à une session ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE AU 16 NOVEMBRE

Sur proposition du président, l'assemblée est ajournée au 16 novembre 2009.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, secrétaire-trésorier